

# La Lettre des Maisons des Adolescents

## région des Pays de la Loire

# 4

automne 2014

### PARENTS D'ADOLESCENTS

Une femme pousse la porte de la Maison des adolescents et entre. « Est-ce que c'est aussi pour les parents ? », demande-t-elle. Mère d'un adolescent, mais pas vraiment certaine d'avoir un droit d'accueil dans cet espace ados. Pourtant ils sont bien là les parents, ils ont téléphoné, ils attendent dans la voiture. Ou bien ils entrent, voudraient expliquer, parfois se plaindre, ils recommandent à leur adolescent de dire tout sans rien oublier, sont prêts à compléter, ou le poussent doucement en avant, disent « c'est pour toi », et renoncent à savoir ... Même quand les parents n'ont pas pu venir, ils sont présents, dans la tête, dans les mots des adolescents, « mon père, ma mère ... » Ils sont donc intimement associés à la crise d'adolescence.

En somme, cette crise-là est aussi la leur, ils la vivent parce que ce qui touche leur adolescent les touche, mais plus encore peut-être, les transforme. Ils ne peuvent plus s'en tenir aux équilibres construits avec leur enfant car celui-ci n'est déjà plus là, réfute son enfance, réfute les parents qu'ils ont été et les contraint à de nouveaux ajustements. Ainsi commence la recherche d'un nouveau dosage d'implication affective et de distance, de disponibilité et de refus. Au détour de cette trajectoire, les parents peuvent gagner quelque chose, trouver de nouveaux repères pour eux même, une nouvelle subjectivité, s'installer autrement dans leur vie. Grandir aussi, pourquoi pas ?

Les Maisons des Adolescents réfléchissent à ces enjeux et ouvrent leur porte aux parents. Mais comment répondre avec pertinence aux besoins de chacun sans tout confondre ? Ce numéro de la Lettre des MDA se penche attentivement sur les parents d'ados. Il détaille les mouvements et mutations à l'œuvre, avant de faire le point sur des pistes de réponse pour les parents en difficulté : repères juridiques, lieux ressources, initiatives à l'intérieur de telle ou telle MDA ...

### QUELQUES REPÈRES ...

#### C'EST QUOI UN PARENT DADO ?

Le parent DADO est un parent en pleine mutation. Il traverse une phase de déconstruction

dans un moment de sa vie où de nombreux événements viennent le bousculer. Nous avons essayé d'approcher, dans le numéro 3 de la lettre des Maisons des Adolescents des Pays de la Loire, le phénomène « adolescence ». Globalement, il s'agit pour un enfant de devenir une « grande personne », de quitter les liens de dépendance infantile pour tracer sa propre route en sachant prendre soin de lui. Cette évolution se fait avec le soutien et l'encouragement des parents, sous leur regard bienveillant, suffisamment vigilant et dans un mouvement oblatif. Ainsi, ils remboursent la dette qu'ils ont envers la génération précédente, en transmettant à leur tour le don d'amour qu'on leur a fait sans en attendre rien. La question en jeu est celle de la séparation, de la différenciation pour une construction singulière du nouvel adulte et ce mouvement de prendre une autre place concerne chacun de part et d'autre du lien. Tant le parent que l'adolescent doit désirer et accepter cette prise de distance. Pour chacun, c'est à la fois renoncer et s'enrichir.

#### ETRE PARENTS D'ADULTES EN DEVENIR ...

■ **Faire le deuil du principe de procuration**  
L'ado doit construire sa vie lui-même, il est important de respecter ses choix. Ils ne correspondent pas toujours à ce qui a été imaginé par le parent. Parfois, au vu des compétences de son enfant, celui-ci a pensé qu'il pourrait faire tel métier ou tout au moins rapporter de meilleurs résultats ; parfois encore, à la lumière de ce qu'il a vécu lui-même, il sait que telle chose produit tels effets et veut en faire bénéficier l'impétrant ; ou parfois déçu de n'avoir pu bénéficier de telle expérience, il souhaiterait que son enfant, lui, en profite... Cependant chaque génération fait sa propre route et il est indispensable de considérer que le meilleur choix est celui que l'adolescent fera lui-même pour lui-même. De toute manière l'adolescent est très influencé par l'exemple que représentent les parents et tient compte, sans bien sûr leur laisser croire, des conseils bienveillants et non injonctifs de ceux-ci.

■ **Accompagner l'émancipation de l'adolescent**  
L'adolescent va avoir besoin de vivre ses exp



riences propres. Un jour il fait des demandes nouvelles, il donne son avis...et c'est important de favoriser sa parole, de valoriser ses prises de position, signe d'une confiance qui vient l'augmenter alors même qu'il est en quête de preuves de sa valeur. Pour autant il est important de ne pas anticiper sur son autonomie ni de céder au résidu d'une toute puissance infantile encore à l'œuvre. Grandir peut se faire par étapes, contractualisées avec lui en fonction de sa capacité à prendre soin de lui-même.

#### ■ Accepter de perdre certaines gratifications liées à la fonction parentale

Le petit enfant aime son parent inconditionnellement, il est son héros, il est la vérité, la mesure, le seul modèle, la condition de survie qui le rend dépendant, il est donc tout pour l'enfant. En grandissant l'enfant s'aperçoit que le parent peut défaillir, que d'autres modèles existent et qu'il est un être différencié de son parent. Dans sa phase de construction, l'adolescent doit définir ses identifications. Dans un premier temps il va rejeter en bloc ce qui fait culture familiale afin d'avoir champ libre pour ses propres investissements. Ce sont les expériences, l'extériorité qui lui permettront d'adopter ses valeurs. Il est important pour le parent d'accepter d'être désidéalisé, critiqué, d'être écarté par son adolescent afin de lui permettre cette exploration de l'étranger qui viendra l'enrichir et le déterminer. Si le parent ne trouve sa valeur et sa raison d'exister que dans sa fonction parentale, il ne pourra pas la lâcher et empêchera ainsi l'individuation tranquille de sa progéniture, d'où l'importance de trouver intérêt à d'autres postes que celui de parent. Enfin, lorsqu'il se sentira moins magnétisé par l'influence parentale et donc moins en danger de vampirisation, l'adolescent pourra s'autoriser l'inventaire de la valise familiale et choisir les valeurs qu'il a envie de faire siennes.

#### ■ Assumer de transmettre des limites

La tendance de l'adolescent à l'exploration, à l'expérimentation est fondamentale pour sa construction et doit être respectée. Pour qu'il puisse aller vers la découverte sans trop de danger l'adolescent doit être outillé pour prendre suffisamment soin de lui-même ; il doit s'aimer suffisamment, avoir confiance en lui, avoir une idée des limites à ne pas dépasser et savoir qu'il peut trouver ressource chez ses parents s'il est en difficulté. Le cadre dans lequel il peut évoluer doit être énoncé et respecté par les parents. Ce cadre vient poser les fondements du bien vivre ensemble, il fait frein à la toute puissance infantile à laquelle l'adolescent doit renoncer sous peine de déception. Cette frustration vient l'entamer mais lui permet de circonscrire son espace de liberté de choix.

Les limites sont également nécessaires dans la construction identitaire, elles font bords pour l'individu et lui permette de se situer. Ainsi, il est important pour les parents de tenir leur place générationnelle. Le parent n'est pas le copain, ne partage pas les mêmes intérêts. A chaque génération sa culture. Cela permettra à l'adolescent de prendre sa place dans la filiation, dans la succession générationnelle, dans son rôle de transmission de l'Histoire de l'humanité.

### DANS UNE PÉRIODE DE REMANIEMENT PERSONNEL...

Ce travail de repositionnement du parent, ce réajustement relationnel demande énergie, réflexion et courage, ce d'autant qu'il survient pour la plupart d'entre eux à un moment repéré comme la « crise du milieu de la vie ».

C'est également un passage pour les parents. Une période où ils commencent à appréhender la perspective de la vieillesse et où ils éprouvent la brièveté du temps. C'est souvent le moment d'un bilan sur les choix de vie. Les capacités physiques ont atteint leur

acmé et commencent à décliner; la vie affective et sexuelle est parfois perçue comme monocorde; le chemin professionnel peut apparaître comme un échec et il oblige à réévaluer des ambitions qui n'ont pas ou ne pourront pas être atteintes. C'est le moment d'accepter d'occuper la génération des anciens, celle qui est remplacée par ces nouveaux adultes que sont devenus les enfants. Dans le même temps, les parents des parents ont vieilli et vient l'heure où il faudra également se préoccuper d'eux et de leur santé. L'ensemble de ces épreuves se déroulent dans un climat exigeant de performances auquel il faut faire face : rester jeune, beau, efficace. La pression narcissique est à son comble. Dans ce contexte, comment les parents peuvent-ils résister à prendre part, au plus près, aux merveilleuses histoires de l'adolescence : le nomadisme amoureux passionnel, tous les possibles professionnels, les exploits sportifs... Comment peuvent-ils préférer l'affrontement inhérent à la frustration, à la gratification liée au laisser « cooler »... Comment peuvent-ils tenir dans le temps pour transmettre des valeurs qui seront embouties dès leur énoncé...

Pourtant, c'est cela même qui est nécessaire et qui permet à leur adolescent de se construire suffisamment solidement pour pouvoir réenvisager, ultérieurement, des liens plus pacifiés avec eux. Ce que les parents doivent avoir en tête c'est que cette période tempétueuse est transitoire et qu'elle permet de transmettre à leur enfant la compétence d'être un jour parent lui-même...

*... Il a d'autres centres d'intérêt que sa famille ...*



image tirée du GPS ados, réalisé par l'association « au cœur des flots » et illustré par Tehem.

### ESPACES RESSOURCES

#### **EPE** : École des Parents et des Éducateurs

« Face aux mutations complexes et profondes du groupe familial et de son environnement, les EPE accompagnent les parents, les jeunes et les professionnels dans le souci de renforcer les alliances éducatives, en proposant une approche particulière et complémentaire de celle des acteurs du champ éducatif. Sur la région, il existe 3 EPE sur le 44, 49 et 85. Elles proposent différentes actions individuelles (entretiens physiques et téléphoniques) et des actions collectives (soirées, d'échanges, groupes de parole, cafés des parents...) »

[www.ecoledesparents.org/reseau-epc](http://www.ecoledesparents.org/reseau-epc)

#### **Action sociale des départements** :

Baptisés différemment selon les départements\*, ces espaces regroupent des médecins, puéricultrices, assistantes sociales, infirmières, éducateurs ... Ils proposent un accueil gratuit et adapté à chaque situation, des consultations médicales, un accompagnement social ou éducatif pour faire face aux difficultés.

MDA de la Sarthe - 02.43.24.75.74  
15 rue Gougeard - 72000 LE MANS  
[www.mda72.fr](http://www.mda72.fr)

MDA de la Mayenne - 02.43.56.93.67  
24 rue Mazagran - 53000 LAVAL  
[www.mda53.fr](http://www.mda53.fr)

MDA du Maine-et-Loire - 02.41.80.76.62  
1 place André Leroy - 49000 ANGERS  
[www.maisondesados-angers.fr](http://www.maisondesados-angers.fr)

## REPÈRES JURIDIQUES ...

L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour unique finalité l'intérêt de l'enfant.

L'article 371 du Code Civil prévoit qu'en contrepartie les enfants doivent à tout âge honneur et respect à leurs parents.

Les titulaires de cette autorité parentale sont les deux parents.

Elle est conjointe par principe si les deux parents ont reconnu l'enfant dès la naissance.

Si le père reconnaît l'enfant un an après sa naissance, seule la mère est titulaire de l'autorité parentale ; elle est alors exclusive.

Toutefois, cette autorité parentale pourra devenir conjointe :

- en cas de requête conjointe des pères et mères auprès du Greffe du Juge aux Affaires Familiales,

- en cas de requête du père auprès du Juge aux Affaires Familiales qui appréciera l'opportunité de lui accorder une autorité parentale conjointe, ceci après avoir examiné en tout premier lieu l'intérêt de l'enfant.

Si un parent décède, c'est automatiquement l'autre parent qui l'exerce, sauf circonstances particulières.

Le Juge peut confier l'autorité parentale exclusive à un seul des parents :

- en cas de mise en danger physique ou psychologique par l'un des parents,

- en cas de désintérêt de l'un des parents,

- en cas d'incapacité de l'un des parents à accepter la place de l'autre,

- en cas de relations très conflictuelles entre les parents rendant toute concertation impossible.

L'autorité parentale s'exerce jusqu'à la majorité de l'enfant ou son émancipation.

Plus l'enfant avance en âge, plus la loi lui reconnaît une certaine autonomie, en ce sens où elle prévoit que les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent selon son âge et son degré de maturité.

En cas de séparation des parents, l'autorité parentale reste conjointe mais se pose alors la question du lieu de résidence de l'enfant.

Cette résidence peut être alternée, avec partage du temps au domicile de chacun des parents mais à la condition que l'intérêt de l'enfant soit préservé.

Ceci suppose une proximité géographique des domiciles des deux parents outre un dialogue parental.

A défaut d'accord, la résidence sera fixée par le Juge aux Affaires Familiales chez l'un des parents avec au profit de l'autre des droits de visite et d'hébergement à l'occasion des fins de semaines et des vacances, voire une journée supplémentaire dans la semaine en fonction des circonstances.

En cas de famille recomposée, se pose la question de la place du beau parent.

Même s'il n'a pas expressément un statut reconnu par la loi, il peut lui être accordé une certaine place.

Le beau parent peut être, avec l'accord du Juge, délégataire de l'autorité parentale, soit totalement soit partiellement mais uniquement si les circonstances l'exigent. Exemple : lorsque l'autre parent biologique de l'enfant est décédé, le compagnon ou la compagne peut à la demande du père ou de la mère obtenir cette délégation auprès du Juge.

Par ailleurs en cas de séparation d'avec le parent ou le décès de celui-ci, le beau parent peut demander un droit de visite et d'hébergement ou un droit de correspondance auprès du Juge aux Affaires Familiales mais ceci doit être conforme à l'intérêt de l'enfant.

Lorsque le Juge aux Affaires Familiales aura à statuer qu'il s'agisse d'autorité parentale, de résidence de l'enfant ou de la place du beau parent, c'est au regard de l'intérêt de l'enfant qu'il se placera pour prononcer sa décision.

(\* Centre Médico Sociaux / Maison des Solidarités / Circonscriptions d'actions sociale / Antennes solidarités).

Coordonnées auprès du Conseil Général de votre département.

**UDAF** : Union Départementale des Associations Familiales

Elle regroupe un panel d'associations familiales dans les domaines de la vie quotidienne, du logement, de la santé, de l'économie ou encore de l'éducation...

Elle propose entre autres des espaces de médiation familiale (voir «médiations possibles»)

[www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)

**CMP** : Centre Médico Psychologique

Les CMP sont des lieux spécialisés dans la prise en charge des personnes souffrant de troubles psychiques ou psychiatriques. Ils s'organisent autour d'une équipe pluridisciplinaire : infirmier(s), psychiatre(s), psychologue(s), ergothérapeute(s), psychomotricien(s), éducateur(s) spécialisé(s), orthophoniste(s), assistant(s) sociaux(s)... Ils font partis d'un centre hospitalier spécialisé et accueillent un public pédiatrique (0 à 16 ans) ou adulte, de façon sectorisée (en fonction du lieu d'habitation). Ils sont implantés dans les villes et en périphérie pour faciliter l'accès aux soins.

**CMPP** : Centre Médico Psycho Pédagogique

Les CMPP sont des centres de consultation, de diagnostic et de soins ambulatoires, non sectorisés, recevant des enfants et des adolescents (0 à 20 ans) ainsi que leur famille. Ce sont des structures associatives sous tutelle du ministère des affaires sociales et conventionnées par la sécurité sociale. On en recense 309 en France.

Les parents peuvent également faire appel à leur médecin généraliste, à l'infirmière ou à l'assistante sociale scolaire, au centre d'information et d'orientation, au centre d'information jeunesse, à la Maison des adolescents...

## MÉDIATIONS POSSIBLES

Plusieurs types de médiations existent pour accompagner les parents d'adolescents durant des moments aigus..

### ■ Les entretiens avec les parents

A la MDA 44, les accompagnants sociaux qui reçoivent le jeune consacrent un temps d'échange avec ses parents en début d'entretien.

En réunion d'équipe, au cas par cas, l'implication des familles est réfléchi. Elle donne lieu à une modalité de rencontre de la famille en fonction des besoins et des attentes du jeune (entretien familial, parental, échange téléphonique).

Les entretiens familiaux concernent donc le jeune accompagné de ses parents, ses beaux-parents, éventuellement ses grands-parents ou ses frères et sœurs. Ces entretiens ont pour l'essentiel un rôle de compréhension (de la situation du jeune et de la dynamique familiale), d'écoute et d'orientation (vers des dispositifs de soins, sociaux...).

Certaines situations nécessitent plusieurs entretiens. Il ne s'agit pas de thérapie familiale mais plutôt d'un accompagnement ponctuel de la famille autour d'un moment critique pour le jeune.

### ■ La thérapie familiale

A la MDA 72, le thérapeute familial articule sa prise en charge avec l'équipe pluridisciplinaire, dans le cadre d'une mission de prévention. Il propose un modèle d'intervention et d'orientation systémique. Il s'intéresse aux rôles, règles, jeux relationnels dans la famille nucléaire et élargie. Dans le champs de la scolarité il s'intéresse aux relations avec les pairs. Il observe le processus interactionnel. Il amène l'adolescent et sa famille «en crise» à communiquer sur un nouveau mode. Il facilite un dialogue adéquat pour que chacun puisse comprendre l'autre. Il fournit aux membres du système l'occasion de communiquer sur leur façon de communiquer.

## ■ Les groupes de parents

La MDA 85 propose 3 groupes de parole : l'un à visée éducative, l'autre pour les parents adoptants et le dernier pour les parents d'adolescents ayant des troubles des conduites alimentaires. Ensemble, les parents peuvent échanger leurs expériences et reprendre confiance en eux. Un cadre d'écoute et de respect est garanti par les deux professionnels de la MDA présents, leur assurant confidentialité, absence de jugement et d'interprétation. Souvent invités lors d'un entretien à la MDA, les parents intéressés viennent parfois accompagnés d'un ou une amie. La réunion se termine sur quelques mots choisis par chaque parent, et l'expérience peut se renouveler s'ils le souhaitent six semaines plus tard lors d'une nouvelle soirée.

## ■ La médiation familiale

La médiation familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial. Elle intervient dans les situations de rupture pour reprendre le dialogue et décider ensemble de changements et de l'organisation de la vie de chacun. Elle a pour but de permettre l'élaboration d'un projet d'entente. Elle s'adresse aux parents et grands-parents pour créer les conditions d'une meilleure communication et est issue d'une démarche volontaire de chacun.

Ni résolution, ni gestion de conflits, la médiation familiale se veut restauratrice du lien familial. Elle cherche à « prévenir les conséquences d'une éventuelle dissociation du groupe familial ».

Un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision – le médiateur familial – favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, la communication, la gestion des conflits dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution. La médiation familiale est régie par la loi sur l'autorité parentale du 4 mars 2002, et la loi sur la réforme du divorce, entrée en vigueur le 1 janvier 2005.

Selon les départements, la médiation familiale est proposée par des services différents (associations, UDAF, CAF...)

<http://www.mediation-familiale.org>

## QUAND ÇA CRISE,

**Clément** suivait une scolarité sans aspérité en étant bon élève et avec un comportement irréprochable en classe. Mais en seconde, il déraile ; son comportement se dégrade et son investissement scolaire devient quasi nul. Ses parents s'inquiètent mais il ne les écoute plus. Le couple de parents s'interroge et au fil des semaines, puis des mois, réoriente ses investissements : la mère de Clément prend la mesure d'une promiscuité trop oedipienne avec son fils, cependant que le père, présent pour la fratrie, soutient sa femme dans ce processus de dégagement et de prise de distance avec ce fils trop investi

**Laura** n'arrive plus à se rendre au lycée sereinement et rejoint l'infirmerie où sa mère vient la chercher chaque jour. Etreinte par l'angoisse, elle nous parle du décès d'un proche, de son manque d'assurance et de confiance qui l'installent dans une anticipation anxieuse des événements, à l'occasion d'une réorientation de sa scolarité vers de nouveaux objectifs. Sa mère s'effondre, pleurant ce grand parent décédé, et nous livre ses peurs et ses craintes. Derrière une mère bienveillante, se dévoile une femme fragilisée, soucieuse de réparer la vie qu'elle n'a pas eue, et que les événements dépriment. Elle doit alors entamer un travail psychothérapeutique personnel sur ses propres complexes, lesquels diffusent et encombrant sa fille.

Depuis ses 4 ans et la séparation parentale, **Hugo** vit seul avec sa mère. Il ne voit plus son père et a beaucoup soutenu sa mère quand elle traversait des moments difficiles, de sorte qu'à l'entrée dans l'adolescence il fait couple avec elle ; mais elle ne supporte plus le comportement de son fils et ne fait plus assez autorité sur lui. Elle doit alors comprendre les demandes paradoxales et implicites qu'elle lui adressait jusque-là : être l'homme de la maison (par sa présence anxiolytique) et l'enfant puis l'adolescent obéissant, en même temps. Mère et fils s'accordent sur la décision d'un internat scolaire, qui apaise partiellement les tensions du quotidien. Chacun souffle un peu, via de nouveaux intérêts centrifuges.

**Maëlys** est désespérée. Son père lui ordonne de rompre avec son petit ami qui ne correspond pas à ce qu'il souhaite pour sa fille : il porte un tatouage et fume parfois du cannabis. Il sait, pour avoir vécu une adolescence agitée, que les filles doivent se méfier et veut protéger la sienne des dangers de la vie. Maëlys ne supporte pas d'être arrachée à un amoureux qui pourtant prend soin d'elle. Elle se sent diminuée de ne pas être approuvée dans ses choix. Elle pense au suicide...

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- « Manuel de survie à l'attention des parents qui pètent les plombs », collectif, Les Liens qui Libèrent, 2013
- « Que veut dire être parent aujourd'hui ? », sous la direction de Daniel Coum, Eres, 2008
- « Les ados expliqués à leurs parents », Marie Rose Moro, Bayard, 2010
- « L'adolescence pour les nuls », Michel Fize, First Editions, 2010
- « Que transmettre à nos enfants ? », Marc Ferro et Philippe Jeammet, Seuil, 2000
- « Parler de sexualité aux ados », Nicole Athéa, Eyrolles, 2006
- Revue bimestrielle de l'École des Parents et des Éducateurs

## QUELQUES DATES À RETENIR ...

- 28 novembre 2014 : « L'adolescence à l'épreuve du corps », Colloque Fil Santé Jeunes, Paris -12 ème (75).
- 5 décembre 2014 : « L'Adolescence, à quoi ça sert ? » Colloque régional, CECCOF Formation, Limoges (87) - infos : colloques@ceccof.com
- 16 décembre 2014 : « clinique des passages à l'acte répétés entre névrose et psychose : La violence chez l'adolescent », Le Mans (72) - renseignements : c.troquet@chs-sarthe.fr
- 5 février 2015 : Journée événementielle du Réseau Régional Santé Sexuelle, Angers (49)
- mars 2015 : prochaines Semaines d'information sur la santé mentale sur le thème " être adolescent aujourd'hui " <http://semaine-sante-mentale.fr>

... et d'autres infos sur les sites Internet de chacune des structures



Comité de rédaction :

Directeur de publication : Véronique LACCOURREYE, (MDA 49)

Rédacteurs : Pauline BARANGER (MDA 53), Caroline LAMPRE (MDA 44), Isabelle GIRARD (MDA 85), Karine LOUIS (MDA 72), Loïc PORTAIS (MDA 49).